selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Date de publication: 23-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16

Version: 2.0

SECTION 1: Identification De La Substance Ou Du Mélange Et De La Société/Entreprise

1.1. Identification du produit	
Type de produit:	Substance
N° CE:	215-691-6
N° CAS:	1344-28-1
N° d'enregistrement CAS:	01-2119529248-35
Code produit:	LPP.K-00-04-16
Formule brute:	Al203

1.2. Utilisation possible identifiée de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations possibles identifiées

Utilisation industrielle/professionnelle spécifique:

 $Industrie\,Utilisation\,professionnelle\,uniquement$

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Fournisseur de la fiche technique de sécurité

Titomic Limited

info@titomic.com www.titomic.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence			
Pays	Entreprise / société	Adresse	Numéro de téléphone d'urgence
PAYS-BAS	National Poisons Information Center (NVIC) Le Centre médical de l'université d'Utrecht, le National Poisons Information Centre (NVIC), informe les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens et autres professionnels de la santé des effets secondaires potentiels ainsi que des traitements possibles en cas d'empoisonnement. Le NVIC est joignable 24 h/24 par téléphone comme par Internet.	P.O.Box 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88



titomic.com

selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Date de publication: 23-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16

Version: 2.0

SECTION 2: Identification Des Risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la règlementation (CE) n°1272/2008 [CLP]

Non classifié

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classifié

Effets secondaires de nature physico-chimique, sur la santé et l'environnement

No additional information available

2.2. Étiquetage

Étiquetage selon la règlementation (CE) n°1272/2008 [CLP]

Étiquetage sans objet

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Informations Sur Les Ingrédients Et Composition

3.1. Substances			
Désignation	ld entification du produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
Poudre d'oxyde d'aluminium (ingrédient principal)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	100	Non classifié
Poudre d'oxyde d'aluminium (ingrédient principal)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	100	Non classifié

Contenu intégral des phrases commençant par Ret H: voir section 16

3.2. Mélange

Sans objet

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours		
Premiers secours en general:	Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente Si une personne est indisposée, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette du produit incriminé, le cas échéant)	
Premiers secours après inhalation d'une substance toxique:	Faire respirer de l'air frais à la victime Laisser la victime se reposer	
Premiers secours après un contact avec la peau:	Retirer les vêtements souillés puis laver ou doucher la peau abondamment (pendant 15 minutes) Consulter un médecin si nécessaire	



selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16 Date de publication: 23-08-2022 Date de révision: Version: 2.0

4.1. Description des premiers secours		
Premiers secours après un contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste	
Premiers secours après ingestion:	Rincer la bouche abondamment avec de l'eau NE PAS forcer à vomir Consulter immédiatement un médecin	
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés		
Symptômes/lesions:	N'est pas considéré comme danger grave dans le cas d'une utilisation en conditions normales.	
4.3. Signaler la nécessité immédiate de soins médicaux et d'un traitement spécial		
Aucune information supplémentaire disponible		

SECTION 5: Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction adéquats:	Mousse Poudre Dioxyde de carbone Eau vaporisée Sable
Moyens d'extinction inadéquats:	Ne pas utiliser de l'eau sous haute pression

5.2. Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange	
Risque d'incendie:	Ininflammable Aucun risque d'explosion immédiat

5.3. Conseil aux pompiers		
Précautions contre l'incendie:	Éviter tout dégagement de poussière	
Instructions d'extinction:	Faire refroidir les récipients exposés avec de l'eau ou en vaporisant de l'eau froide Faire preuve de la plus grande prudence dans la lutte contre un incendie d'origine chimique Éviter d'évacuer l'eau utilisée pour éteindre le feu dans l'environnement	
Protection pendant la lutte contre l'incendie:	Ne pas pénétrer dans la zone en feu sans équipement/vêtements de protection adéquat, masque respiratoire inclus	

SECTION 6: Mesures À Prendre En Cas De Rejet Accidentel De La Substance Ou Du Mélange

6.1. Mesures de prévention personnelle, équipement de protection et procédures d'urgence		
6.1.1. Personnel autre que le personnel chargé des urgences		
Procédures d'urgence: Évacuer le personnel en lieu sûr		
6.1.2. Personnel chargé des urgences		
Équipement de protection:	Fournir une protection adéquate au personnel chargé du nettoyage	
Procédures d'urgence:	Ventiler le local	





selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Date de publication: 23-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16

Version: 2.0

6.2. Précautions en vironnementales

Ne rien rejeter dans les égouts ou les sources publiques d'approvisionnement en eau En cas de pollution de lacs, de rivières ou d'égouts, informer les pouvoirs publics compétents conformément à la règlementation locale en vigueur

6.3. Méthodes et produits de confinement et de nettoyage	
Méthodes de nettoyage:	Balayer ou gratter le sol puis déposer les résidus dans des conteneurs adéquats Limiter le plus possible le dégagement de poussière Entreposer séparément des autres matériaux

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 13 pour l'évacuation des déchets après nettoyage Voir section 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle

SECTION 7: Manipulation Et Entreposage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange		
Autres dangers liés à la manipulation:	S'assurer que la ventilation est adéquate Éviter tout contact avec la peau et les yeux Éviter tout dégagement de poussière	
Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange:	Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le lieu de travail S'assurer que la ventilation est adéquate dans la zone de manipulation afin d'éviter toute évaporation	

7.2. Sûreté de l'entreposage, produits incompatibles inclus	
Conditions d'entreposage: Conserver dans l'emballage d'origine au frais et dans un local bien ventilé Laisser les récipients/conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas en utilisation Conserver au sec	
Substances incompatibles:	Alcalins forts Acides forts
Substances incompatibles:	Éliminer toutes les sources d'allumage Abriter le produit du soleil

7.3. Utilisations finales spécifiques

Ce produit est destiné exclusivement à un usage professionnel.

SECTION 8: Mesures De Contrôle De L'exposition/Protection Personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition	
Mesures techniques adéquates:	Manipuler conformément aux pratiques industrielles recommandées en matière d'hygiène et de sécurité Prévoir des bains oculaires d'urgence et des douches pour la sécurité à proximité de toutes les zones à risque Équiper la zone d'intervention d'un système d'évacuation ou de ventilation générale





selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Date de publication: 23-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16

Version: 2.0

	8.2. Mesures de contrôle de l'exposition
Équipement de protection individuelle:	Éviter toute exposition superflue Gants; Lunettes de protection
Protection des mains:	Le produit étant constitué de plusieurs substances, la durabilité de la matière des gants ne peut pas être calculée d'avance et doit donc être mise à l'épreuve avant utilisation. Les gants doivent toujours être contrôlés immédiatement après chaque utilisation et remplacés en cas d'usure ou en présence de perforations. Gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne NF EN 374 ou équivalente) Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement de la matière, mais également d'autres caractéristiques qualitatives, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le fournisseur peut indiquer la durée de pénétration exacte ; la garder constamment à l'esprit.
Protection des yeux:	Lunettes ou bouclier facial résistant aux produits chimiques
Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements de protection adéquats
Protection respiratoire:	Il convient de porter un équipement respiratoire adéquat pour la poussière ou le brouillard, car l'utilisation de ce produit dégage des particules de poussière.
Divers:	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

SECTION 9: Propriétés Physiques Et Chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base		
État physique:	Solide	
Aspect:	Poudre	
Couleur:	Blanc	
Odeur:	inodore	
Seuil olfactive:	Aucune donnée disponible	
pH:	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1):	Aucune donnée disponible	
Point de fusion:	2000 °C	
Point de coagulation/congelation:	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition:	2980 °C	
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible	
Température d'autoallumage:	Aucune donnée disponible	
Température de thermolyze:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (état solide, gazeux):	Ininflammable	
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative à 20 °C:	Aucune donnée disponible	





selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Date de publication: 23-08-2022 Date de révision: Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16 Version: 2.0

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base		
Densité relative:	Aucune donnée disponible	
Solubilité:	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Produit soluble dans l'eau	
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible	
Explosibilité:	Aucune donnée disponible	
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée disponible	
Points d'explosion:	Aucune donnée disponible	

9.2. Divers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité Et Réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

 $Ce \, produit \, est \, stable \, dans \, des \, conditions \, normales \, de \, manipulation \, et \, d'utilisation.$

10.3. Réactions potentiellement dangereuses

Polymérisation dangereuse: Néant

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement basses ou élevées

10.5. Matières chimiquement incompatibles

Oxyde d'éthylène Trifluorure de chlore

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition connu

SECTION 11: Toxicologie

11.1. Effets toxicologiques		
Toxicité aiguë:	Non classifié	
Brûlure/irritation de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	
Lésion/irritation oculaire grave:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	





titomic.com

selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Date de publication: 23-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16

Version: 2.0

11.1. Information on toxological effects		
Mutagénicité des gonocytes:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	
Cancérogénicité:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	
Toxicité pour la reproduction:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	
STOT - exposition ponctuelle:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	
STOT - exposition répétée:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	
Danger lié à l'inhalation:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	
Dangers potentiels pour la santé humaine et symptômes potentiels:	Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.	

SECTION 12: Écologie

40.4				_
12.1	OV	110	11	c

Aucune information supplémentaire disponible

12.2. Persistance et dégradabilité		
Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-28-1)		
Persistance et dégradabilité:	Nonclassifié	
12.3. Bioaccumulation		
Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-2	8-1)	
Bioaccumulation:	Non classifié	
12.4. Mobilité dans le sol		
Aucune information supplémentaire disponible		
12.5. Résultats des évaluations PBT et zPzB		
Aucune information supplémentaire disponible		
12.6. Autres effets néfastes		
	Éviter tout rejet dans l'environnement	













selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Date de publication: 23-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16

Version: 2.0

SECTION 13: Mise Au Rebut

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Recommandations pour l'évacuation des déchets:	Évacuer les déchets de manière sûre et conformément aux règlementations locales/nationales en vigueur
Écologies - déchets:	Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 14: Transport

Conformément aux règlementations ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Non classifié comme dangereux par la législation des transports

14.2. Désignation d'expédition correcte selon la réglementation du modèle ONU

Sans objet

14.3. Classe de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Catégorie d'emballage

Sans objet

44 -			
14.5.	Dangers	ourl'envii	ronnement

Divers: Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

14.6.1. Transport terrestre

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.4. Transport sur voies navigables

Aucune information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la règlementation MARPOL 73/78 et du recueil IBC

Sans objet





selon la règlementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM



Numéro de Poudre: LPP.K-00-04-16 Date de publication: 23-08-2022 Date de révision: Version: 2.0

SECTION 15: Règlementations

15.1. Règlementation/législation relative à la sûreté, la santé et l'environnement spécifique de la substance ou du mélange

15.1.1. Règlementations UE

Aucune restriction selon l'Annexe XVII de REACH

15.1.2. Règlementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sûreté chimique

Aucune évaluation de la sûreté chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Divers

Amendements:	
Révision:*	
Sources des données:	Règlementation CE n° 1272/2008 du PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DE L'EUROPE du 16 décembre 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et au conditionnement des substances et des mélanges, amendée et confirmée dans les règlementations 67/548/CEE et 1999/45/CE, et la règlementation CE n° 1907/2006
Divers:	Déclaration REACH: Toutes les informations fournies reflètent l'état actuel des connaissances. La cohérence des informations de la présente fiche technique de sécurité avec celles du rapport de sûreté chimique est prise en considération dans son état à la date de compilation (voir numéro de version et date de révision). CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations fournies dans la présente fiche ont été collectées auprès de sources qu'à notre connaissance nous pouvons considérer comme fiables. Toutefois, elles sont fournies sans garantie explicite ou implicite d'exactitude. Les conditions relatives à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit n'entrent pas dans le cadre de nos attributions, voire de notre champ de compétence. Pour cette raison, entre autres, nous déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de préjudice ou de dépens résultant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de la mise au rebut du produit.

SDS EU (REACH Annex II)

Ces informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne visent pas à décrire le produit du point de vue des aspects de son utilisation liés à la santé, la sécurité et l'environnement. Elles ne doivent dès lors pas être considérées comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

